

AVIS n° 2009/06-17
relatif à l'admission par l'Etat du diplôme d'ingénieur civil polytechnicien-master
de l'École Royale Militaire (Belgique)

- - Vu la demande présentée par l'École Royale Militaire (Belgique) dans le cadre de l'admission par l'Etat,
- - Vu le rapport établi par P. GERLIER (rapporteur principal, co-président du panel pour la CTI), R.P. MARTIN, J.F. COMBE. P.E. BOST pour la CTI conjointement avec J. WILLEMS –U. Gent - (co-président du panel pour NVAO), VANDEWALLE (Katholieke U. Leuven), SOETERS (Nederlandse Defense Akademie- U. Tilburg), EPPER (Académie militaire suisse, ETH Zurich), présenté lors de la séance plénière du 10 juin 2009
- - Vu l'accord de reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation entre la CTI et le NVAO.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis

L'École royale militaire (ERM) de Belgique est l'école de formation des officiers des armées belges (Terre, Air, Mer, Service médical).

Elle a été fondée en 1834 sur le modèle de l'École polytechnique française avec le même objectif de former les officiers des armes savantes de l'époque. Depuis, sa mission a été élargie à la formation de la totalité des officiers de carrière des forces belges en lui ajoutant une branche plus administrative et juridique. L'école a un statut particulier car c'est un établissement universitaire fédéral alors que l'enseignement en Belgique relève des communautés: la Communauté flamande (région flamande et région Bruxelles-Capitale), la Communauté française (région wallonne et région Bruxelles-Capitale) et la Communauté germanophone.

Dès lors, son mode de fonctionnement nécessite une loi et des arrêtés royaux. En 2004, la loi lui confère la qualité d'établissement universitaire et lui permet de délivrer désormais bachelier (licence), *master* et doctorat dans ses spécialités. En 2006, elle s'ouvre à la formation continue.

Pour atteindre une notoriété encore plus achevée, l'École a souhaité se faire accréditer par des organismes indépendants internationalement reconnus.

Les points forts de l'école sont :

- encadrement fort des élèves avec insertion réussie dans les activités professionnelles (militaires),
- véritable « ascenseur social » (peut-être le dernier en Belgique), d'où la reconnaissance dont bénéficie le diplôme d'ingénieur civil (pas de difficulté à entamer une deuxième carrière dans la vie civile),
- école généraliste, condition nécessaire pour devenir un cadre supérieur adaptable et polyvalent,
- forte composante de *leadership* et formation de la personnalité,
- bon niveau des cours, rigueur et méthode de travail,
- maîtrise des 2 langues nationales.

Les points faibles sont :

- système qualité à améliorer (par exemple, les effets du *study book* ou du RECORDEX ne sont pas visibles par les élèves),
- maîtrise de l'anglais à améliorer malgré les exigences légales en matière de langues nationales,
- ouverture insuffisante à la vie civile, mais il y a des progrès dans le format,
- ouverture insuffisante aux recrutements intermédiaires (niveau *bachelor*) pour brasser les origines,
- absence de stages hors Défense (en entreprises ou en milieu civil),
- absence d'échanges internationaux de type ERASMUS,
- flux de diplômés restreint,

Après délibération, la Commission des titres d'ingénieur donne un **avis favorable** pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée 2009 à l'admission par l'Etat du diplôme de *Master - ingénieur civil polytechnicien - délivré par l'École Royale Militaire (Belgique)*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

avec les recommandations suivantes :

- améliorer le taux de réussite de la première année,
- clarifier les objectifs de la formation en termes d'acquisition de capacités (*learning outcomes*),
- vérifier la cohérence du test d'anglais avec le niveau européen B2,
- étudier la mise en place de stages industriels et de séjours internationaux,
- intensifier l'ancrage de l'enseignement avec la recherche,
- rédiger le supplément au diplôme suivant le modèle européen,
- mettre en place une évaluation systématique exploitable des cours,
- envisager une éventuelle admission directe en cycle master.

Un rapport d'avancement à 3 ans de ces recommandations est demandé.

Le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE Master pourra être attribué à l'école sur demande de l'établissement à la CTI.

Délibéré en séance plénière à Neuilly sur Seine, le 10 juin 2009

Le président



Bernard REMAUD